



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'alimentation  
Affaire suivie par : Béatrice BONOUVRIER  
Tél : 03 39 59 40 86  
mél : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 22/02/2024

**AGRÉMENT POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE  
ET LE CONSEIL A L'UTILISATION INDÉPENDANT  
DE TOUTE ACTIVITÉ DE VENTE OU D'APPLICATION DE PRODUITS  
PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références réglementaires :

*Vu les articles L. 254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application en prestation de service et le conseil à l'utilisation indépendant de toute activité de vente ou d'application de produits phytopharmaceutiques,*

*Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,*

*Vu la délégation de signature du préfet de la région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 24 octobre 2022,*

*Vu la décision n° 2023-11 DRAAF BFC du 31 octobre 2023 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la DRAAF,*

L'organisme : **ETABLISSEMENTS LOUIS BERNARD – ESPACE EMERAUDE**  
domicilié à : 5 rue de l'Industrie – Zone industrielle – 39270 ORGELET

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **FC00197**

pour effectuer ses activités :

- ~~• de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels,~~
- ~~• de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels,~~
- ~~• d'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques : hors traitement de semence,~~
- ~~• de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, indépendant de toute activité de vente ou d'application.~~

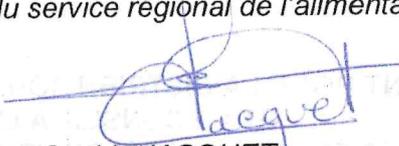
Cet agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
Tél : 03 39 59 40 00 - mél : draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Liste des établissements rattachés à votre organisme et bénéficiant de cet agrément :

ETABLISSEMENTS LOUIS BERNARD – ESPACE EMERAUDE	39270	ORGELET
ETABLISSEMENTS LOUIS BERNARD – ESPACE EMERAUDE	39800	POLIGNY

*Pour le Préfet, la directrice régionale et par délégation,  
La cheffe du service régional de l'alimentation,*

  
Sophie JACQUET